

brignoles · le luc · saint-maximin

Var-matin

ACHÈTE

mercredi 2 mai 2018

Le grand quotidien du Sud-Est

varmatin.com



EN MARGE DES MANIFESTATIONS

Inquiétant dérapage hier à Paris

P 14

CHANGEZ VOS FENÊTRES
PROFITEZ DU CRÉDIT D'IMPÔT 15%
RGE

EUROPALU
ALU-PVC



04 94 31 31 32

POURRIÈRES



Les jeunes élus
reçus à l'Assemblée
nationale P 3

ESPARRON

Maires et agents
à l'école du
débroussaillage P 5

BAGNOLS-EN-FORÊT

Compteurs Linky :
un installateur
agressé P 10

SORTIES CINÉ

Comme des rois,
Kad Merad
le caméléon



PAGE 62

LES ÉLUS CONTRE LE RECU DE LA POSTE



Encore sur le départ ?

► Horaires restreints, bureaux qui ferment... Les maires ruraux, appuyés par un sénateur, dénoncent la réduction de la présence de l'entreprise sur le

Obligations de débroussaillage : première protection face aux incendies

Avant la période estivale, qui représente la période à plus fort risque incendie, il est impératif de prendre les dispositions pour se prémunir face aux feux de forêts. Dans le Var, la réalisation d'un débroussaillage est obligatoire pour tous les propriétaires se situant à moins de 200 m d'un milieu naturel (forêt, lande, garrigue...). Ce débroussaillage représente la meilleure défense face à l'incendie.

La matinée d'échanges, à Esparron, avait pour but de mettre en lumière la façon dont la réglementation doit être appliquée sur le terrain, notamment lorsque des cas particuliers se présentent (superposition avec d'autres réglementations, superposition d'OLD entre elles, démarches administratives, etc).

Les maires sensibles

Une vingtaine de participants et leurs représentants (agents de surveillance de la voie publique et policiers municipaux), ont partagé leurs expériences et échangé sur leurs problématiques.

MM. Leclerc, garde champêtre, et Ghinamo, adjoint à la mairie, les ont guidés, afin d'exposer le travail mis en œuvre sur leur village.

L'application d'une telle réglementation peut se révéler complexe - techniquement et financièrement - pour des communes rurales telles qu'Esparron, mais, ici, un travail sur la durée a été mis en place par l'équipe municipale, aussi bien en matière de prévention auprès des administrés que dans l'application des obligations incombant à la commune c'est-à-dire le débroussaillage des voies communales.

Les maires varois sont particulièrement sensibles à la mise en œuvre de ces obligations par les propriétaires concernés, car elles représentent la meilleure protection des biens et des personnes face aux incendies.

Ils sont, en outre, responsables de la bonne application de cette réglementation. Ce devoir se traduit par une prévention et une sensibilisation accrue sur le sujet de la part des communes, voire de la répression lorsque la situation l'impose.



Les représentants d'Esparron, Artigues, Saint-Martin, Cuers, Pourcieux, Rougiers, Saint-Maximin, Tavernes et Roquebrune-sur-Argens, attentifs aux explications. (Photos Jo. B.)

Dans les zones d'habitat dense, où s'appliquent les OLD, l'entente entre voisins est souvent la clef pour réussir un débroussaillage complet de la zone et véritablement, abaisser le risque porté par le feu sur les habitations. Cette matinée de visite a été animée par l'équipe des Communes forestières du Var, la DDTM, le Département du Var et l'ONF.

JO. B.

